Version 2026/01

# CONDITIONS DE GARANTIE BMW, MINI, BMW i

## 1. Portée de la garantie contractuelle.

Conformément à l'état actuel de la technique, votre concessionnaire, agent ou partenaire de service[1] garantit la voiture de l'acheteur contre tout défaut, à partir du premier jour de la mise en circulation de la voiture, ce qui correspond à la date de livraison à l'acheteur dans le cas d'une voiture neuve. La garantie est d'application pendant les 24 premiers mois sans limitation de kilométrage.
Pour toute nouvelle BMW, BMW i commandée à partir du 28 octobre 2015, chez un concessionnaire belge ou luxembourgeois[1], la garantie est applicable pendant les 36 premiers mois sans limitation de kilométrage.

Le devoir de garantie de votre concessionnaire, agent ou partenaire de service comprend également les pièces non fabriquées par BMW AG mais bien montées par elle.
Les exceptions à ce qui précède sont les pièces suivantes : les pneus et la batterie haute tension. Pour les pneus, la garantie du fabricant ou du fournisseur est appliquée.
Quant à la batterie haute tension, nous nous référons au chapitre 7 du présent document; « Compléments et modifications relatifs aux véhicules avec système d'entraînement à haute tension.».

Pour la vente d'accessoires d'origine, d'options montées par après et de pièces détachées, la garantie est d'application pendant les 24 premiers mois suivant la date d'achat, sans limitation de kilométrage.
D'autres produits que BMW, MINI et BMW i, qui font uniquement partie du programme proposé tombent sous la garantie des fournisseurs concernés.

L'acheteur peut uniquement prétendre à la garantie si le défaut est constaté par le concessionnaire, l'agent ou le partenaire de service pendant la période de garantie de la voiture, et si l'acheteur se rend immédiatement chez le concessionnaire, l'agent ou le partenaire de service à partir du moment où il a constaté le défaut ou aurait normalement dû le constater. Seule la concession, l'agent ou le partenaire de service est habilité à effectuer la réparation sous garantie.

La garantie est valable dans tous les pays pour lesquels l'utilisation du véhicule a été homologuée et ne déroge pas aux droits et obligations légales.

## 2. Contenu de la garantie.

Pendant la période de garantie, toutes les réparations qui font partie de la garantie sont exécutées gratuitement pour l'acheteur par le concessionnaire, l'agent ou le partenaire de service. La garantie comprend donc les frais de main d'œuvre horaire et les pièces. Toutefois, l'entretien et les travaux d'entretien sont toujours facturés au propriétaire de la voiture, même pendant la période de garantie.

Dans le cadre de l'octroi de la garantie, votre concessionnaire, agent ou partenaire de service a le choix, en tenant compte du prix de revient et des normes techniques au moment de la demande, entre la réparation ou le remplacement de la pièce concernée. Si votre concessionnaire, agent ou partenaire de service accepte la demande d'application de la garantie, il se porte garant pour que la réparation ou le remplacement s'effectue de manière professionnelle et conformément aux directives de BMW, MINI, BMW i.

Lors du démontage, les pièces remplacées deviennent immédiatement la propriété du concessionnaire, agent ou partenaire de service.
Les pièces montées pour remédier au défaut sont couvertes par la garantie jusqu'à la fin de la période de garantie de la voiture.

## 3. Exclusion de la garantie.

Le recours à la garantie est exclu quand:
- Le défaut est causé par une cause externe ou un accident.
- Le défaut n'est pas immédiatement signalé écrit par le client et/ou montré pour constat écrit immédiatement après son apparition auprès d'un concessionnaire, d'un agent ou d'un partenaire de service et que, par la suite, le concessionnaire, agent ou partenaire de service n'a pas la possibilité, à court terme, de remédier au défaut.

- La voiture ou des pièces de celle-ci est (sont) traitée(s) ou surchargée(s) de façon anormale ou fautive, comme par exemple lors de compétitions automobiles.
- Le véhicule ou ses pièces ne sont pas traités, soignés, réparés ou entretenus (contenu, fréquence) conformément aux prescriptions du constructeur (en particulier selon le mode d'emploi), avec l'expertise requise et les outils spécifiques à la marque. Comme preuve, le carnet de service actualisé (sous forme numérique ou papier) est requis.
- Si une ou plusieurs pièces d'origine étrangère sont montées dans la voiture ou si des pièces BMW sont modifiées d'une manière différente de celle prescrite par la marque, ou si la voiture a subi des adaptations de logiciel non originales, telles que le chiptuning, même si ces interventions ont été faites par un concessionnaire, un agent ou un partenaire de service.
- Aucune suite n'est donnée aux invitations à des contrôles techniques spécifiques comme des actions d'amélioration des produits et des mises à jour logicielles à distance.
- Des pneus non recommandés par BMW sont montés et qui peuvent entraîner une diminution de confort, de sécurité et/ou engendrer des dommages.
- Le profil d'utilisation entraîne une décharge de la batterie de 12 Volt de sorte qu'un remplacement s'impose.
- Un dongle est connecté au port OBD, créant un port numérique vulnérable et incontrôlable vers la voiture.
- Les dommages sont causés par des cas de force majeure (incendie, tempête, inondation, foudre).
- Les dommages sont causés par une surcharge et/ou des poids de remorquage trop lourds.

L'usure normale et les dommages dus à des influences extérieures sont exclus de la garantie. Par usure normale, nous entendons l'usure inhérente à l'utilisation de la voiture, comme par exemple les garnitures de frein et d'embrayage, les essuie-glaces, les housses de sièges, etc. Par influences extérieures, nous entendons, entre autres, des dégradations causées par un arrêt prolongé et/ou des influences climatologiques, chimiques, thermiques, mécaniques ou autres, telles que, notamment, du sable, de la saumure, une tempête, de la résine d'arbre, un caténaire, des impacts de gravillons, de la pollution industrielle et des fientes d'oiseaux.

Par ailleurs, il ne sera jamais possible de réclamer des indemnités en compensation de dommages directs ou indirects ou de perte résultant d'une panne de la voiture.

**4. Transfert de propriété.**

En cas de transfert de propriété de la voiture, la garantie reste intégralement d'application.

**5. Fin de la garantie contractuelle.**

Tous les recours pour cause de défauts prennent fin à l'échéance du délai de garantie.

**6. Garantie particulière contre la corrosion et sur la peinture.**

En complément à la garantie mentionnée ci-dessus, une garantie est accordée pour les nouvelles voitures BMW, BMW i et MINI pendant un délai de douze ans à partir du premier jour de la mise en circulation de la voiture, ce qui correspond à la date de livraison à l'acheteur dans le cas d'une voiture neuve, sur la carrosserie pour les conséquences d'une corrosion qui se manifeste à partir de l'intérieur. La corrosion due à des causes externes, comme par exemple, des impacts de gravillons, une mauvaise réparation de la carrosserie, une utilisation incorrecte ou des facteurs extérieurs dus à l'environnement, n'est pas couverte par cette garantie.
Le délai de garantie sur la peinture commence le même jour que la garantie contre la corrosion et est de trois ans. Les dommages résultant de causes externes ou de réparations inefficaces sont également exclus.
La garantie particulière contre la corrosion et sur la peinture ne s'applique pas aux accessoires montés en option et/ou de série.
La garantie de douze ans sur la carrosserie et de trois ans sur la peinture reste également intégralement d'application en cas de transfert de propriété de la voiture.

En cas de garantie sur la corrosion ou la peinture, aucun salaire horaire ni frais de matériel ne seront facturés au propriétaire de la voiture.

Pour pouvoir recourir à la garantie décrite, les conditions suivantes doivent être remplies:

- L'entretien de la voiture est effectué conformément aux directives du constructeur, avec l'expertise requise et les outils propres à la marque.
- Le propriétaire de la voiture fait réaliser des contrôles périodiques de carrosserie conformément aux intervalles d'entretien auprès d'un concessionnaire, agent ou partenaire de service et le fait noter dans le livret de service (électronique) de la voiture.
- Des dégâts constatés à la peinture ou de corrosion doivent être réparés immédiatement.
- Les dommages éventuellement constatés à la peinture ou dus à la corrosion, qui sont imputables à un manque d'entretien (voir manuel) ou à des influences extérieures, doivent être réparés dans les deux mois pour le compte du propriétaire par le concessionnaire, agent ou partenaire de service.
- Les réparations des dommages à la carrosserie doivent être effectuées de manière professionnelle, conformément aux directives du constructeur, par un concessionnaire, agent ou partenaire de service ou par un carrossier agréé par ces derniers, utilisant les pièces de carrosserie et peintures d'origine BMW. Toutefois, si la réparation n'est pas exécutée de manière professionnelle par un carrossier agréé, la garantie ne pourra plus être appliquée

**7. Compléments et modifications relatifs aux véhicules avec système d'entraînement à haute tension.**

Les pages précédentes sont également valables pour les véhicules avec système d'entraînement à haute tension avec les ajouts et changements suivants:

Il est important pour la qualité de la batterie haute tension d'effectuer les inspections dans les intervalles prescrits par le fabricant, au cours desquelles d'éventuelles améliorations de la batterie haute tension sont réalisées dans le cadre de ces inspections.

Comme pour toutes les batteries, la batterie haute tension subit également une perte de capacité progressive au fil du temps et par l'utilisation (usure naturelle). Le degré de perte de capacité dépend par exemple du comportement de charge et de conduite, ainsi que de la température extérieure. Des recommandations pour maximiser la durée de vie et la capacité de la batterie haute tension du véhicule peuvent être trouvées dans le mode d'emploi ou sur le site web de BMW / MINI.

Si une mesure de capacité certifiée par BMW pour les véhicules électriques (BEV) montre que la capacité de batterie utilisable dans le véhicule est tombée en dessous de 70 % de l'état de santé (SOH) de la valeur d'origine lors de la livraison du nouveau véhicule, ce pourcentage en dessous de 70 % représente une perte de capacité excessive. Cette perte de capacité excessive sera corrigée gratuitement pour l'acheteur pendant la période de garantie de la batterie haute tension BEV Gen 5 (voir ci-dessous).

La garantie sur la batterie haute tension est d'application, sous réserve de traitement correct et comme une exception aux autres composants, applicable selon la présentation suivante :

| **PHEV jusqu'à et y compris la Gen 4 : garantie de la batterie haute tension jusqu'à 100.000 km ou 6 ans (la première limite atteinte est valable)** | |
|---|---|
| MINI Cooper S E, Countryman ALL4 (F60) | BMW 745e / 745Le (G11/G12) |
| BMW 225xe (F45) | BMW X1 xDrive25e (F48) |
| BMW ActiveHybrid 3 (F30) | BMW X2 xDrive25e (F39) |
| BMW 330e (F30) | BMW X3 xDrive30e (G01) |
| BMW 320e / 330e (G20/G21) jusqu'à et y compris la production 07/2024 | BMW X5 xDrive40e (F15) |
| BMW 520e/530e/545e (G30/G31) | BMW X5 xDrive45e (G05) |
| BMW 740e/740Le (G11/G12) | |

| **BEV Gen 4 : Garantie de la batterie haute tension jusqu'à 100.000 km ou 8 ans (la première limite atteinte est valable)** |
|---|
| BMW i3 jusqu'au début de la garantie le 31 juillet 2019 |

| **BMW i8 : garantie de la batterie haute tension jusqu'à 100.000km ou 8 ans (la première limite atteinte est valable)** |
|---|
| BMW i8 |

| **PHEV Gen 5 : garantie de la batterie haute tension jusqu'à 160.000 km ou 8 ans (la première limite atteinte est valable)** | |
|---|---|
| BMW 2 Series Active Tourer (U06) | BMW 7 Series (G70) |
| BMW 3 Series Berline & Touring (G20/G21) à partir de la production 08/2024 | BMW X1 (U11) |
| BMW 5 Series (G60) | BMW X3 (G45) |
| BMW 5 Series Touring (G61) | BMW X5 xDrive50e (G05) |
| BMW M5 (G90) | BMW XM (G09) |
| BMW M5 Touring (G99) | |

| **BEV Gen 5 : Garantie de la batterie haute tension jusqu'à 160.000km ou 8 ans (la première limite atteinte est valable)**<br>**État de santé (SOH) minimum de 70 % inclus.** | |
|---|---|
| MINI Cooper SE (F56) | BMW i5 Touring (G61) |
| MINI Cooper (J01) | BMW i7 (G70) |
| MINI Countryman (U25) | BMW iX1 (U11) |
| MINI Aceman (J05) | BMW iX2 (U10) |
| BMW i3 à partir du début de la garantie le 1 août 2019 | BMW iX3 (G08) |
| BMW i4 (G26) | BMW iX (I20) |
| BMW i5 (G60) | |

| **BEV Gen 6 : Garantie de la batterie haute tension jusqu'à 160.000km ou 8 ans (la première limite atteinte est valable)**<br>**État de santé (SOH) minimum de 70 % inclus.** |
|---|
| BMW iX3 (NA5) |

Dans le cas d'une réparation sous garantie nécessaire de la batterie haute tension, celle-ci sera réparée ou remplacée par des pièces neuves, remises à neuf ou recyclées, selon le choix et l'évaluation de BMW / MINI. Même si la batterie ne peut pas être remise à l'état neuf par une réparation ou un remplacement (sous garantie) et que la capacité de batterie utilisable ne retrouve pas 100 % de l'état de santé (SOH), BMW / MINI s'assure que la capacité (SOH) est d'au moins 70 %.

Le droit à la garantie de la batterie haute tension est annulé sur la base des points énumérés dans le chapitre 3 (exclusions de garantie), qui sont complétés par ce qui suit :

- La batterie haute tension est ouverte par des tiers ou retirée du véhicule BMW.
- Les instructions concernant la durée de vie de la batterie haute tension sont violées, par exemple en cas de décharge profonde en ne rechargeant pas le véhicule dans les 14 jours suivant l'indication de l'état de charge à 0 % / 0 km d'autonomie (voir mode d'emploi).
- Les dommages sont causés par des équipements de charge et/ou des câbles de charge de tiers.
- Les dommages sont causés par une infrastructure de charge défectueuse.
- Des interventions ou des programmations non conformes à la marque visant à réduire la durée de vie de la batterie haute tension ou à manipuler la valeur de la capacité sont effectuées, même si ces interventions sont réalisées par une concession, un agent ou un partenaire de service.

- Une réparation (incorrecte) du véhicule et de son réseau électrique haute tension, y compris les composants (moteur électrique, électronique de puissance, unité de charge, chauffage, climatisation, câblage ou batterie haute tension), est effectuée par un réparateur / entreprise non autorisé par la marque ou un technicien non certifié par la marque.
- La batterie haute tension ou un autre composant du réseau électrique haute tension est exposé à une flamme directe ou à une autre source de chaleur externe.
- La batterie haute tension ou un autre composant du réseau électrique haute tension est immergé dans l'eau ou d'autres liquides. Cela inclut également le fait de pulvériser directement avec des nettoyeurs haute pression (à l'exception des stations de lavage automatiques).
- La batterie haute tension ou un autre composant du réseau électrique haute tension est exposé à un environnement corrosif (par exemple, un environnement fortement acide ou fortement alcalin ou des agents de nettoyage).
- La batterie haute tension est utilisée comme source d'énergie pour d'autres fonctions que la propulsion du véhicule et l'équipement installé en usine.
- La batterie haute tension est utilisée comme source d'énergie après avoir été retirée du véhicule.

La BMW / MINI Wallbox (équipement de recharge) a une garantie de 24 mois. Logiquement, lors de l'installation de la Wallbox en dehors du réseau BMW / MINI, seule la Wallbox elle-même est garantie par le concessionnaire, l'agent ou le partenaire de service BMW / MINI. Si l'installation a été organisée via BMW / MINI, la garantie est également valable pour celle-ci.

[1] Le concessionnaire, agent ou partenaire de service détient les contrats respectifs avec le BMW Group Belux.